

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Affectation des résultats de clôture 2022 - Budget Commune

Vu la délibération du 2 juin 2023 approuvant le compte financier unique pour le budget de la Commune,

Vu la délibération du 20 octobre 2023 affectant le résultat de clôture de l'année 2022 du budget de la Commune,

Considérant l'erreur matérielle présente sur la délibération précitée,

Il convient de constater que le compte administratif 2022 présente :

en section de fonctionnement :

un excédent de : 1 900 890,85 €

en section d'investissement :

un excédent : 212 712,48 €

crédits reportés (dépenses) : - 1 327 161,29 €

crédits reportés (recettes) : 246 396,77 €

- 1 080 764,52 €

soit : - 868 052,04 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat :

- en réserve (compte 1068), la somme de 868 052, 04 € correspondant au besoin de financement ;
- au compte « report à nouveau » (compte 002) pour le solde de fonctionnement soit : 1 032 838,81 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023
Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023